

*OPERATION :*

# **CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

20111 CALCATOGGIO

---

*MAITRE DE L'OUVRAGE :*

**Commune de CALCATOGGIO**

Mairie - Place du Docteur Versini  
20111 CALCATOGGIO



COMMUNE DE CALCATOGGIO  
*Cumuna di Calcatoghju*

---

*DOCUMENT : Règlement de la Consultation*

**CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

**LOT N°01 – GROS-ŒUVRE – MACONNERIE ET DIVERS**

**LOT N°2 : CHARPENTE METALLIQUE**

**LOT N°3 : ELECTRICITE**

**LOT N°4 : PLOMBERIE**

---

**Date et heure limites de réception des offres**

**Vendredi 10 décembre 2021 à 12h00**

---

*MAITRISE D'ŒUVRE :*

**Commune de CALCATOGGIO**

Mairie - Place du Docteur Versini  
20111 CALCATOGGIO



COMMUNE DE CALCATOGGIO  
*Cumuna di Calcatoghju*

---

*DATE : NOVEMBRE 2021*

*PHASE : PRO – DCE*

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
2.6 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	4
<b>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</b>	<b>5</b>
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	5
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	5
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	5
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	5
<b>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>6</b>
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	6
<b>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>8</b>
6.1. SELECTION	8
6.2. NEGOCIATION	10
<b>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>11</b>
7.1 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	11
<b>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>12</b>
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	12
8.2 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	13
8.3 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	13

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

#### **CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

#### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en 4 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	GROS-ŒUVRE – MACONNERIE ET DIVERS
2	CHARPENTE METALLIQUE
3	ELECTRICITE
4	PLOMBERIE

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire :

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), sont :

<i>LOT</i>	<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
1	45262522-6 - Travaux de maçonnerie 45112500-0 - Travaux de terrassement	
2	45261100-5 Travaux de charpente	
3	45310000-3 Travaux équipement électrique	
4	45330000-9 Travaux de plomberie	

**Article 2 : Conditions de la consultation**

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les stipulations correspondantes figurent dans les actes d'engagements de chacun des lots annexés au présent marché.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Les variantes ne sont pas autorisées.

La réponse à la solution de base présentée dans le CCTP est obligatoire, sous peine d'irrégularité de l'offre complète du candidat.

Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par les articles L. 2112-2 à L. 2112-4 et L. 2192-12 du Code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L. 2113-12 à L. 2113-16 du code de la commande publique.

2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité

Sans objet.

### **Article 3 : Les intervenants**

#### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par les services techniques de la commune de Calcatoggio

#### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

SANS OBJET

#### 3.3 - Contrôle technique

SANS OBJET

#### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont à prévoir pour cette opération.

### **Article 4 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.), et ses annexes pour chacun des lots, et ses documents annexés
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), pour l'ensemble des lots
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat.

Conformément aux articles R. 2132-2 à R. 2132-6, du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur son profil acheteur, à l'adresse suivante : [https:// http://www.achatspublicscorse.com](https://http://www.achatspublicscorse.com)

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. **Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.** Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### Pièces de la candidature :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 et DC2 ou DUME pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/> et <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles L. 2142-1R, 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Libellés	Signature Electronique
<b>Lettre de candidature</b> (DC1 ou forme libre).	<b>Non</b>
<b>Copie du ou des jugements prononcés</b> , si le candidat est en redressement judiciaire.	<b>Non</b>
<b>Déclaration sur l'honneur</b> pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique	<b>Non</b>

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-6 à R. 2142-12 du Code de la commande publique fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats :

Libellés	Signature Electronique
<b>Formulaire DC2</b>	<b>Non</b>
<b>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global</b> et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.	<b>Non</b>
<b>Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance</b> pour les risques professionnels.	<b>Non</b>

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-13, R. 2142-14, R. 2142-25 du Code de la commande publique :

Libellés	Signature Electronique
<b>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat</b> et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	<b>Non</b>
<b>Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années</b> , appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.	<b>Non</b>
<b>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique</b> dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.	<b>Non</b>

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

**Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

<b>Libellés</b>	<b>Signature Electronique</b>
<b>L'acte d'engagement (A.E.)</b> pour chacun des lots, et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat	<b>Non</b>
<b>La décomposition du prix global et forfaitaire DPGF pour chacun des lots</b>	<b>Non</b>
<b>Une notice ou un mémoire technique</b> (qui servira de base à l'appréciation de la valeur technique de l'offre) explicitant les moyens humains, matériels, techniques et mesures que l'Entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations pour chacun des lots.	<b>Non</b>
<b>Certificat de visite de site</b>	<b>Non</b>

La notice ou le mémoire technique comprendra toutes justifications et observations de l'Entreprise et notamment :

- Des indications concernant les dispositions particulières et la méthodologie que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des travaux pour chacun des lots.
- Un programme d'exécution détaillé des ouvrages par un planning prévisionnel de réalisation détaillant les différentes phases du chantier indiquant de façon précise le phasage des travaux : durée des différentes tâches du chantier et leurs enchaînements pour chacun des lots.
- Une présentation de l'organisation de l'équipe, moyens humains et matériels précisant le nombre, la qualification du personnel et l'encadrement pour chacun des lots.
- Des indications la nature, l'origine, la qualité et les caractéristiques des matériaux et matériels qui seront utilisés
- Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier pour chacun des lots.
- La liste des sous-traitants que l'Entrepreneur envisage de proposer à l'acceptation du Maître d'Ouvrage pour chacun des lots.

**Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant deux sous-dossiers distincts pour chacun des lots. :**

- **1 sous-dossier contenant les pièces de la candidature**
- **1 sous-dossier contenant les pièces de l'offre**

**Il est demandé aux candidats de respecter cette présentation du pli électronique, afin de faciliter le recensement et la lecture des documents fournis.**



**NOTA :** L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

### 6.1. Sélection

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières**  
**Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

#### **Pour le LOT N°1 : GROS-ŒUVRE – MACONNERIE ET DIVERS**

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique</b>	<b>60%</b>
Les dispositions particulières et la méthodologie que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des travaux.	<b>30</b>
Le planning prévisionnel de réalisation détaillant les différentes phases du chantier.	<b>30</b>
Les moyens humains et matériels que le candidat a prévu de mettre en œuvre pour l'exécution des travaux.	<b>20</b>
La nature, l'origine, la qualité et les caractéristiques des matériaux et matériels qui seront utilisés	<b>20</b>
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40%</b>

#### **Pour le LOT N°2 : CHARPENTE METALLIQUE**

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique</b>	<b>60%</b>
Les dispositions particulières et la méthodologie que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des travaux.	<b>30</b>
Le planning prévisionnel de réalisation détaillant les différentes phases du chantier.	<b>30</b>
Les moyens humains et matériels que le candidat a prévu de mettre en œuvre pour l'exécution des travaux.	<b>20</b>
La nature, l'origine, la qualité et les caractéristiques des matériaux et matériels qui seront utilisés	<b>20</b>
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40%</b>

#### **Pour le LOT N°3 : ELECTRICITE**

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique</b>	<b>60%</b>
Les dispositions particulières et la méthodologie que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des travaux.	<b>30</b>
Le planning prévisionnel de réalisation détaillant les différentes phases du chantier.	<b>30</b>
Les moyens humains et matériels que le candidat a prévu de mettre en œuvre pour l'exécution des travaux.	<b>20</b>
La nature, l'origine, la qualité et les caractéristiques des matériaux et matériels qui seront utilisés	<b>20</b>
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40%</b>



**Pour le LOT N°4: PLOMBERIE**

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique</b>	<b>60%</b>
Les dispositions particulières et la méthodologie que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des travaux.	<b>30</b>
Le planning prévisionnel de réalisation détaillant les différentes phases du chantier.	<b>30</b>
Les moyens humains et matériels que le candidat a prévu de mettre en œuvre pour l'exécution des travaux.	<b>20</b>
La nature, l'origine, la qualité et les caractéristiques des matériaux et matériels qui seront utilisés	<b>20</b>
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40%</b>

**Valeur technique N1 :**

Une notice ou un mémoire technique (qui servira de base à l'appréciation de la valeur technique de l'offre) explicitant :

- Les dispositions particulières et la méthodologie que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des travaux (30 pts);
- Un planning prévisionnel de réalisation détaillant les différentes phases du chantier (30 pts);
- Les moyens humains et matériels que le candidat a prévu de mettre en œuvre pour l'exécution des travaux (20 pts);
- La nature, l'origine, la qualité et les caractéristiques des matériaux et matériels qui seront utilisés (20 pts);

Soit un total de 100 points qui déterminera une note N1 calculée en reportant la meilleure offre sur 20.

$$N1 = 20 \times (\text{Offre analysée} / \text{Meilleure offre})$$

**Prix N2 :**

Le prix des prestations sera noté par une note N2 calculée de la manière suivante :

- La note maximale (20/20) est attribuée au prix le moins disant lors du classement des Offres.
- Les notes des autres offres sont calculées proportionnellement au prix le moins disant.

$20 \times \frac{\text{Montant le moins disant}}{\text{Montant à comparer}}$
--

**Note globale :**

La note globale sera calculée selon la formule suivante :

$\text{Note globale} = (N1 \times 60 \%) + (N2 \times 40 \%)$
---

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévues aux articles R. 2143-6 à R. 2143-9, R. 2143-16, R. 2143-10 du code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

**Application des articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail:**

La personne Publique devra se faire remettre par son cocontractant, lors de la conclusion et tous les six mois jusqu'à la fin de son exécution :

1° Dans tous les cas, les documents suivants :

a) Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois ;

b) Une attestation sur l'honneur du cocontractant du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires et le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises lorsque le cocontractant n'est pas tenu de s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers et n'est pas en mesure de produire les documents mentionnés au a ou au b du 2° du présent article.

2° Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

a) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;

b) Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;

c) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

d) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription.

3° Lorsque le cocontractant emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce cocontractant, à la date de signature du contrat et tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard du code du Travail.

**6.2. Négociation**

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.

La négociation sera engagée librement et conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats. Elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base. Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec le ou les candidats. En cas d'échanges écrits, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le courriel. En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats

## Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 7.1 – Transmission électronique

Les candidatures et les offres des candidats sont transmises par voie électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, afin de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

L'acheteur public n'accepte que les plis transmis par voie électronique sur son profil acheteur : [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com)

L'intégralité des échanges avec l'acheteur public doivent se faire par voie électronique par l'intermédiaire du profil acheteur.

**La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.**

Les candidats doivent impérativement faire attention au mode unique de remise dématérialisée des candidatures et des offres.

Les candidatures et les offres devront parvenir avant la date et l'heure limites indiquées au présent règlement. Celles qui seront reçues hors délai seront éliminées.

Le pouvoir adjudicateur préconise une vérification préalable des prérequis techniques d'utilisation du profil acheteur et préconise également le choix d'une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure par l'entreprise;

**Téléchargement du DCE :** Sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur <http://www.achatspublicscorse.com> les opérateurs économiques sont fortement invités à indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.

### **Transmission par voie électronique sur le profil acheteur :**

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. Par contre, la transmission des plis, uniquement sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

**Les formats électroniques** dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

Typologie des fichiers	Extensions correspondantes
Format PDF	.pdf
Format texte universel	.rtf
Format bureautique propriétaire de Microsoft	.doc ou .docx pour les textes
	.xls ou .xlsx pour les feuilles de calcul
	.ppt ou .pptx pour les présentations de diaporama
Format images JPEG	.jpg

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL - LOT N°1 : GROS-ŒUVRE – MACONNERIE ET  
DIVERS - LOT N°2 : CHARPENTE METALLIQUE - LOT N°3 : ELECTRICITE - LOT N°4 : PLOMBERIE

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée peut faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Précisions aux conditions de signature et de transmission des documents :

Une signature manuscrite scannée n'a pas valeur d'original signé.

Un document signé sur support papier puis scannée avant sa transmission électronique n'est pas un document signé électroniquement.

Assistance : En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « **copie de sauvegarde** » **comme indiqué ci-dessous :**

<p><u>Copie sauvegarde pour :</u></p> <p style="text-align: center;"><b>Commune de Calcatoggio</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>LOT N°.....</b></p> <p style="text-align: center;"><b>NE PAS OUVRIR</b></p>
---

## Article 8 : Renseignements complémentaires

### 8.1 - Demande de renseignements

Les renseignements complémentaires éventuels devront faire l'objet d'une demande écrite communiquée au Pouvoir Adjudicateur au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats peuvent envoyer leur question, via la plateforme du profil acheteur du pouvoir adjudicateur sur <http://www.achatspublicscorse.com>.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, six (6) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Le candidat doit prendre connaissance des lieux, du site et de son environnement, de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution.

La visite sur site est obligatoire et donnera lieu à l'établissement d'un certificat de visite qui sera remis à chaque candidat. La Mairie de Calcatoggio se charge de l'organisation des visites sur site.

A l'issue de la visite, une attestation sera remise aux candidats – celle-ci devra être jointe à l'offre.

Pour une prise de rendez-vous et l'organisation des visites sur site, veuillez contacter :

**Commune de Calcatoggio**  
**Mairie - Place du Docteur Versini**  
**20 111 CALCATOGGIO**  
**mairiedecalcatoggio.lemaire@orange.fr**  
**Tél : 04 95 52 22 83**

8.3 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Montepiano  
20407 Bastia  
tél: 04.95.32.88.66 fax: 04.95.32.38.55

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Cour Administrative d'Appel  
Tribunal Administratif de Marseille  
45 Boulevard Paul Peytral  
13291 Marseille Tél : +33 491044545

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.